

fond sans laquelle on ne peut plaire à messieurs les curés. Il lui manquait la science de l'invective chrétienne pour les païens et encore plus l'art de masquer les mignons petits bubons des saintes gens. Il rendit tout de même d'excellents services.

Fut-il récompensé ?

Sans doute, un peu tard, si vous voulez, mais l'empêchement ou plutôt le retard avait force de cause majeure : c'est parce que le clergé ne pouvait condamner son journal (*Le National*) avant sa fondation!!! Oui, Marc-Aurèle Plamondon eut, lui aussi, sa petite condamnation. Je crois même qu'il a été le " pionnier " des condamnés. C'est notre premier ancêtre.

Je rappellerai à ce propos qu'il a été le premier abonné de notre publication, qu'il l'a été jusqu'à la fin et— qu'on me permette la confidence— l'administrateur du *Canada-Revue* et du *Réveil* n'a jamais eu à lui rappeler que son abonnement était dû. Cet homme accompli n'avait jamais eu l'idée de se convaincre qu'on pouvait publier un journal avec, pour seul capital, des souhaits ou des bons conseils.

Je me fais effort pour clore ces lignes d'adieu à ce citoyen à l'âme antique, à ce patriote sans aloi, à cet ami si vrai, à ce libéral qui a survécu au parti de ce nom.

AMICUS.

## Une Plaie Sociale

Il y a une plaie qui ronge actuellement et qui a toujours rongé la société canadienne : c'est la plaie du crédit.

Un marchand quelconque, n'importe lequel, ils sont tous les mêmes, donne du crédit à la femme, sans consulter le mari, et un beau jour, ce dernier reçoit une lettre grossière, dans laquelle l'orthographe même n'est pas respectée, qui vous avertit d'avoir à payer dans les huit ou dix jours, ou sinon, gare à l'huissier.

Si l'hon. M. Dandurand, qui semble avoir beaucoup de sollicitude pour les *shavés* s'occupait un peu plus des gens qui sont volés par ces bons marchands.

Il est temps que l'on s'occupe de cette question de crédits accordés aux femmes. Ces bonnes ménagères, sans consulter les ressources de leurs maris, contractent des obligations envers le vendeur de gaeuilles, et c'est le mari qui est obligé de payer les pots cassés.

Le marchand, lui, s'en fiche pas mal. Il a un certain meunier de crédit chez le marchand de gros. Il se dit, après avoir vécu largement, qu'il a toujours la ressource de faire faillite et de payer 10 cents par piastre. Ses dettes de livre sont vendues à un voleur quelconque qui se sert de la loi pour rentrer dans ses minces déboursés. Il empoisonne l'existence d'un brave homme qui ne demande pas mieux que de payer ce qu'il doit, même les dettes contractées à son insu, pourvu qu'on lui donne le temps de faire face à ses obligations, mais le vautour qui le guette attend sa victime et la déchiète pour se faire des rentes.

Cette plaie sera mise sous les yeux de nos lecteurs avec des commentaires attrayants et des arguments sans réplique, afin que nul n'en ignore.

VICTIME.

---

### LE CHOIX EST FAIT.

Pour les soins contre les affections de la gorge et des poumons, le BAUME RHUMAL est le remède vraiment efficace et économique. 66

---

**AUX SOURDS**—UNE DAME RICHE, QUI A été guérie de sa surdit  et de bourdonnement d'oreille par les Tympan artificiels de l'INSTITUT NICHOLSON. a remis a cet institut la somme de 25,000 frs, afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympan puissent les avoir gratuitement, S'adresser   l'INSTITUT NICHOLSON, 780, EIGHTH AVENUE, NEW-YORK.

---

### AUCUNE ERREUR.

Cherchez un rem de qui fait du bien imm diatement, qui gu rit s rement et qui co te tr s peu ; vous ne trouverez que le BAUME RHUMAL.